Cinquante Quatrième Année. — N° 33 | CINQ centimes le Numéro | Vendredi 8 Février 1895

ABONNEMENT
Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS
Annonces, la ligne.. » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 7 FÉVRIER

Le Syndicat-morbus

Le syndicat est non seulement à la mode, mais encore il atteint les proportions d'une épidémie physique et morale. Il passe dans le sang, on ne pourrait s'y soustraire pas plus qu'au coryza. On apprend, tous les jours, la formation de nouveaux syndicats et, parfois, vous échet la douce surprise d'être informé des dénominations les plus inattendues. On nous signalait, hier, le *Syndicat des gardiens de la paix révoqués*. N'est-ce pas que celui-là est original? Mais, le syndicat-morbus n'a point prononcé son dernier mot. Attendons-nous à de supérieures merveilles.

Le groupement syndical des « gardiens de la paix révoqués » existe si bien qu'il a, très récemment, demandé audience au préfet de police, lequel, comme de raison, a décliné l'entrevue sollicitée. Soyons exact : la demande d'audience était faite, à la fois, par le bureau du syndicat et par un conseiller municipal, qui devait le présenter. Le préfet a répondu qu'il recevrait avec plaisir ledit conseiller municipal, mais non point ses acolytes. On ne saurait, vraiment, en faire un crime à M. Lépine ; car il est difficile de penser, avec la douceur généralement régnante dans les milieux administratifs, et les idées qui tendent à prévaloir partout en matière de discipline, que les gardiens de la paix révoqués soient tous de petits saints. On ne naît pas révoqué ; on le devient ; et, d'ordinaire, il faut avoir fait quelque chose pour cela.

Ce que l'on peine à comprendre, par exemple, c'est qu'il ne se forme pas des syndicats de « futurs meneurs de grèves ». Pas d'anciens manipulateurs dans la partie. Les anciens sont tous casés, principalement à la Chambre. Mais ceux qui aspirent à marcher sur leurs traces ont parfois des moments difficiles à passer. Avec la meilleure volonté du monde, il n'y a pas moyen de faire autant de grèves qu'il en faudrait pour assurer tout de suite une situation honorable, et un émolument rémunérateur à tous les postulants. Pourquoi, dans l'intervalle, ne se syndiqueraient-ils point? Ils augmenteraient ainsi leur force, qui est grande, et leur prestige, qui est déjà imposant.

D'une manière générale, quicooque aspire à quelque chose, ou regrette quelque chose dont il a joui naguère, dont il ne jouit plus, et dont il souhaite le retour, devrait « se syndiquer ». On ne constitue pas à soi tout seul un syndicat, c'est évident. Mais enfin, on a déjà en soi un président. Il reste à trouver un secrétaire. Or, il n'est pas difficile d'être deux. Que si l'on arrive à être trois, c'est un syndicat puissant. Rappelez-vous les femmes « entamées » dans le *Demi-Monde* d'Alexandre Dumas. La première se désola dans son exil. Quand une seconde la rejoignit, elles se consolèrent réciproquement. A trois, elles s'invitèrent à dîner. A quatre, elles formèrent une contre-danse. Ainsi des syndicats qui ne sont que l'association des fruits secs, des ratés, des incapables de force et d'action individuelles pour quoi que ce soit, des avortons ou des avortés.

Une fois le trio ou le quatuor inaugurés, toutes les vraisemblances sont pour que ces membres, dans un délai plus ou moins court, obtiennent pleine et entière satisfaction. Autant les ambitions isolées sont négligeables, autant les appétits syndiqués méritent considération. La crainte du syndicat étant, pour les pouvoirs publics, les corps constitués et les chefs de service des diverses administrations, le commencement de la sagesse, on ne voit pas pourquoi tous les impatients et tous les mécontents — ils sont légion — n'auraient pas recours à ce moyen, en définitive, simple, peu coûteux et éminemment pratique.

L'idéal serait que tout Français, dès le plus jeune âge, appartînt à un syndicat et continuât cet enrôlement le reste de sa vie. Ainsi sucé avec le lait, le goût de l'association, qui manque dans notre pays, se développerait peu à peu ; et l'on verrait fleurir, sur le sol de la France, l'étayement, le béquillage mutuels, dernière ressource des nations anémiées, chez lesquelles sont morts l'instinct et l'initiative privés. Les auteurs de la loi de 1884 n'avaient pas prévu ces riantes perspectives. Mais il suffit de déposer en bon lieu un germe sain et vivace : il croît, après cela, tout seul.

La preuve? Un journal du matin annonce la création du syndicat des *Invalides à la tête de bois*, auquel se sont, dès la première heure, affiliés quelques-uns de nos députés et nombre de sénateurs dont la discrétion nous empêche de révéler les noms et les titres.

Quand nous vous le disions!

LES COMMISSIONS

Syndicats agricoles

M. Mézières va déposer une pétition émanant de 105 syndicats agricoles et qui représentent 43 départements.

En voici le texte :

« Messieurs les députés,

» Vous êtes appelés à voter un projet de réforme des droits de succession.

» Ce projet augmenterait nos contributions de 34 millions de francs par an.

» Il supprimerait l'égalité de l'impôt. Il relèverait le droit actuel de 1 fr. 25 0/0 pour les enfants et le ferait monter jusqu'à 3 0/0 :

» Entre époux, entre frères et sœurs, entre parents, il augmenterait la taxe dans la proportion d'un tiers, d'un quart, de la moitié ; il irait même jusqu'à la doubler.

» Il accorderait, il est vrai, des réductions de taxes aux très petits héritages, à ceux qui ne dépassent pas 100 francs ; mais ces détaxes seraient insignifiantes et bien rarement appliquées, car dans l'évaluation des plus petits héritages immobiliers, l'administration de l'enregistrement dépassera presque toujours 1,000 francs.

» Les dettes ne seraient déduites de la succession que si elles résultaient d'actes notariés ou de jugements, ce qui nous empêcherait d'en profiter.

» Les droits de vente sur les immeubles ruraux seraient bien réduits, mais seulement pour les sommes de moins de 1,000 fr., ce qui est évidemment insuffisant.

» D'un autre côté, les droits seraient calculés dans les successions sur les immeubles ruraux, non plus d'après le revenu réel de ces immeubles, mais d'après leur valeur vénale estimée par l'administration, valeur vénale que la loi évalue, au minimum, au chiffre obtenu en multipliant le revenu par 25.

» Ce projet, messieurs les députés, ne permettrait presque jamais à nos enfants, à nos femmes et à nos parents de recueillir nos biens sans payer des droits dépassant une année de revenu : il en rendrait donc bien souvent la vente à vil prix inévitable.

» Ce serait détruire le droit d'héritage et supprimer la propriété foncière, car elle seule supporterait la charge de ces surtaxes auxquelles les successions mobilières auraient mille moyens d'échapper.

» Nous ne voulons pas de ce projet auquel les socialistes seuls peuvent applaudir. Nous repoussons cette confiscation déguisée.

» Vous nous avez promis des dégrèvements ; on vous demande de voter des surtaxes. Nous vous invitons, nous, vos électeurs, à les refuser. »

(*Suivent les signatures.*)

Agriculteurs et viticulteurs

Les délégués du groupe des viticulteurs et agriculteurs de l'Est, de l'Ouest et du Centre, MM. Ricard (Côte-d'Or), Papelier, Trouillot, Arthur Legrand, Lechevallier, Galpin, Gévelot, Vallée, Pourquet, René Brice, Loriot, Conrad de Witt ont été reçus par le président du conseil, ministre des finances.

Le but de la démarche était d'obtenir la réalisation de la promesse faite autrefois par M. Poincaré de s'opposer à la discussion dans la loi du budget de tous les amendements concernant les bouilleurs de cru, cette question devant être exclusivement réservée pour la discussion spéciale de la loi sur les boissons.

La réforme de l'impôt

La Commission de la réforme de l'impôt a décidé d'accepter, comme base de l'assiette de l'impôt sur le revenu, la déclaration du contribuable sur la valeur moyenne du sol.

Les conserves de viande pour l'armée

La commission de l'armée a entendu le rapport que M. Chapuis a été chargé de faire sur l'intérêt qu'il y aurait à encourager, en France, la création d'usines où se fabriqueraient, pour la troupe, des conserves de viandes. Aujourd'hui, ces conserves se fabriquent toutes à l'étranger.

M. Chapuis établit dans son rapport qu'elles sont de qualité très inférieure à celles qu'on pourrait fabriquer en France qui vaudraient beaucoup mieux; seulement elles coûteraient un peu plus cher. Il y aurait donc de ce chef un sacrifice à demander au budget.

Un amendement en ce sens a déjà été déposé par M. Regnault et sera développé au cours de la discussion du budget de la guerre.

La Réforme postale

La Chambre va discuter le budget des postes.

L'une des propositions a été déposée, il y a quelques mois, par MM. Krantz, André Lebon et plusieurs autres députés.

Ce projet est ainsi libellé :

« La limite du poids pour le transport par la poste des journaux, recueils et écrits périodiques, fixée par l'article 3 de la loi du 6 avril 1878, est portée de 25 grammes à 50 grammes. Au-dessus de 50 grammes, le port est augmenté de 1 centime par 25 grammes ou fraction de 25 grammes. »

D'après la législation actuelle, le prix du transport des journaux parisiens pour les départements est fixé à 2 centimes jusqu'à 25 grammes. Au-dessus ce poids, la taxe augmente de 1 centime par 25 grammes.

Comme la plupart des journaux pèsent plus de 23 grammes, il en résulte que le prix de la poste s'élève à 3 centimes pour chaque exemplaire expédié en province.

M. Argeliès et plusieurs de ses collègues ont proposé la réforme suivante :

« 1° Les dispositions spéciales à la circulation des journaux dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, ainsi que les dispositions relatives à la circulation dans les départements limitrophes du département où a lieu la publication sont abrogées.

» La taxe est fixée uniformément pour toute la France et l'Algérie à un centime par exemplaire jusqu'à 50 grammes.

» 2° La limite de poids des imprimés autres que les écrits périodiques circulant sous bande au prix d'un centime, est élevée de 5 à 10 grammes.

» 3° *L'affranchissement des lettres est fixé à 10 centimes par 15 grammes.*

» Ces dispositions seraient exécutoires à à partir du 1er juillet prochain. »

Nous espérons que la Chambre des députés examinera cette question avec tout l'intérêt qu'elle mérite.

Nouvelles révélations
SUR LE GÉNÉRAL BOULANGER

Subventions aux socialistes allemands

Le *Matin* a publié la semaine dernière un extrait de la brochure du comte Hohensbroech, accusant le général Boulanger d'avoir reçu des subsides des jésuites allemands, et une protestation du père du Lac démentant catégoriquement qu'il eût jamais été en rapports financiers avec le chef du « Parti national ».

Les révélations continuent : la *Gazette de Magdebourg* publie actuellement une série d'articles signés d'un député au Parlement allemand, le docteur Hans Blum, dans lesquels celui-ci affirme que d'étroites relations ont existé entre le général Boulanger et le parti socialiste démocrate allemand.

Le docteur Blum prétend que M. Boulanger aurait disposé des fonds secrets du ministère de la guerre pour payer le parti socialiste allemand, afin — ce sont là les propres paroles du général — de pouvoir compter sur ses services le jour où la guerre aurait éclaté.

Le docteur Blum affirme ne s'être servi que de documents authentiques. Il dit, entre autres choses, que l'agent qui a servi d'intermédiaire pour les négociations, le sieur Foucault de Mondion, aujourd'hui décédé, a reçu pour sa part trente-deux mille francs.

La catastrophe de Montceau-les-Mines

L'enterrement des victimes

Montceau-les-Mines, 6 février. — La salle entière de l'asile était tapissée de tentures noires lamées d'argent ; au fond une chapelle ardente avait été élevée. Les cercueils, recouverts de drap noir, supportaient une grande

quantité de couronnes envoyées de tous les points de la France. Ils étaient disposés sur six rangs. Autour de chacun d'eux étaient groupés les membres des familles des malheureuses victimes.

Lorsqu'il a fallu procéder à la levée des corps, des scènes déchirantes se sont produites. Les femmes ont éclaté en sanglots, se sont jetées sur les cercueils les étreignant pour la dernière fois en poussant des cris aigus. L'impression était indescriptible.

« Je n'ai jamais rien vu d'aussi navrant », a dit M. Dupuy-Dutemps.

Dans la cour de l'asile, six longues charrettes, recouvertes et transformées en corbillard, attendaient. A chacune d'elles, un seul cheval de gros trait était attelé. Les cercueils répartis entre les corbillards, le cortège s'est mis en marche vers l'église.

Tout le long du parcours des délégations étaient massées avec leurs bannières en deuil. Les corbillards se sont arrêtés devant l'église.

Les personnages officiels se sont groupés sur les marches et c'est là que les discours ont été prononcés.

M. Dupuy-Dutemps a le premier pris la parole, et terminé son discours par cette phrase :

« Au moment où j'adresse au nom de M. le Président de la République, qui a tenu à s'associer à vos douleurs, et du gouvernement tout entier le dernier salut à ces malheureuses victimes, j'éprouve une sorte de consolation à pouvoir dire en face de leurs tombes que nous ne les oublierons pas et que leurs enfants non plus ne seront pas oubliés ! »

M. Sarrien, au nom de la députation et du Conseil général de Saône-et-Loire, a parlé ensuite.

M. de Gournay, directeur de la compagnie des mines, a adressé un dernier adieu à ses dévoués collaborateurs disparus, il a rendu un hommage au dévouement des ouvriers qui se sont portés au secours de leurs malheureux camarades.

Le cortège est entré ensuite dans l'église. Mgr Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française, a officié. Sous un grand baldaquin noir tombant de la coupole, les vingt et un cercueils sont déposés, entourés d'une rangée de lumières ; un dais rouge a été dressé dans le chœur pour l'évêque. L'église est comble ; la foule se presse jusque dans le triforium. La musique municipale et l'orgue se font entendre pendant toute la cérémonie ; les tambours des pompiers et les clairons d'une société de gymnastique ont battu et sonné pendant l'élévation.

Mgr Perraud est monté en chaire et a prononcé un discours qui a produit une profonde émotion.

M. de Rothschild a envoyé 5,000 francs pour les victimes ; la société musicale l' « Harmonie de Montceau-les-Mines », qui a obtenu au concours de Lyon un prix de 3,000 francs, réservé pour des excursions, en a fait abandon au profit des familles atteintes par la catastrophe.

INFORMATIONS

Le successeur de Mgr Desprez

Le successeur de Mgr Desprez à l'archevêché de Toulouse serait, dit-on, Mgr Duval, évêque de Soissons,

Mgr Duval, qui a été curé d'une importante paroisse au Havre, entretient depuis de longues années d'amicales relations avec M. Félix Faure.

Faux billets de banque

Le commissaire de police de Bruxelles vient d'aviser le commissaire de police de Roubaix qu'une émission de faux billets de banque de cent francs a lieu actuellement à Bruxelles.

L'aspect des billets est très grossièrement imité, les hachures brisées, les chiffres sont maculés. Le mot « contrefacteur » est écrit « coupafacteur ». Les billets sont signés : « Van Hoegaerdent et Verstraeten ». La police française est priée d'informer le public.

Arrestation de l'anarchiste Pouget

Pouget, le directeur du *Père Peinard*, condamné le 8 octobre 1894, à vingt ans de travaux forcés, et qui s'était refugié en Angleterre, a été arrêté hier matin, à Dieppe, en descendant du paquebot.

Pouget a été dirigé sur Paris.

Ces pauvres juifs!

Avant-hier, à la Diète de la Basse-Autriche, le député antisémite Schneider a prononcé un discours d'une violence extrême contre les juifs.

« Nous nourrissons en Autriche, — s'est-il écrié, — 4 millions de juifs qui ne font rien. Qu'adviendra-t-il des 35 millions d'Autrichiens? Mettons les juifs à la porte de ce pays ; alors, il fera encore bon vivre en Autriche et tout ira à merveille.

» A la fin du siècle dernier, on ne s'est pas gêné pour confisquer les biens ecclésiastiques, enlever à la noblesse ses privilèges, aux corporations ouvrières leurs libertés garanties par des chartes, aux fonctionnaires les caisses des pensions prélevées sur leurs épargnes. Pourquoi s'arrêter devant les juifs ? Pourquoi ne pas faire disparaître de la terre ce peuple, cette racaille maudite de Dieu ? »

Suicide d'un banquier

On annonce le suicide de M. Girard, banquier à Paris et à Elbeuf.

Les causes de cette funeste détermination sont encore ignorées.

Un enfant brûlé vif

Tandis que M. Gaumondie, demeurant à Levallois, était à son travail et que sa femme était sortie pour aller aux provisions, laissant ses cinq jeunes enfants seuls à la maison, le petit Paul, âgé de vingt-huit mois, voulant se chauffer, s'approcha trop près d'une grille remplie de coke embrasé et mis le feu à ses vêtements.

Il se sauva dans la rue en courant, jetant des cris épouvantables : un voisin l'apercevant tout entouré de flammes, ôta vivement son paletot et en enveloppa l'enfant.

Le pauvre petit, affreusement brûlé au ventre et à la figure, a été aussitôt transporté à l'hôpital Beaujon, où il est mort des suites de ses horribles brûlures.

Le revolver du commissaire de police

Constantine, 5 février. — Ce matin, M. Fontanneau, commissaire de police à Sétif, a tiré six coups de revolver sur sa femme, à la suite du refus de cette dernière de rejoindre le domicile conjugal qu'elle avait quitté pour se réfugier chez une amie, à Constantine.

Mme Fontanneau a été légèrement blessée.

M. Fontanneau s'est constitué prisonnier.

Un drame conjugal en chemin de fer

Valence, 5 février. — Hier matin, à dix heures, dans la gare de Mornas, une nommée Maria Custouri, femme divorcée du nommé Prosper Raoux, d'Orange, se trouvait inopinément en présence de ce dernier, dans le même compartiment du train n° 213.

La femme Custouri s'élança aussitôt sur son ancien mari et le frappa de plusieurs coups de couteau. Elle a été aussitôt arrêtée.

Le blessé est dans un état considéré comme grave.

Une banque à piller

Philippeville, 5 février. — Le parquet était avisé, depuis huit jours, qu'une bande de malfaiteurs avait conçu le projet d'enlever nuitamment les coffres de la banque Teissier.

Le vol devait être commis la nuit dernière et, d'après les renseignements donnés au parquet, exécuté par de dangereux bandits dont deux assassins avérés et déjà condamnés à mort en Italie.

Pour éviter une bataille rangée et une effusion de sang, le parquet n'a pas attendu le commencement d'exécution du vol, et des agents de police, en nombre et revolver au poing, ont pénétré hier soir à dix heures dans leur logis et, non sans peine, ont ligotté onze individus et une femme, tous Siciliens, et armés chacun d'un poignard et d'un revolver.

Une perquisition opérée immédiatement a fait découvrir des outils de cambrioleur, de nombreux objets volés, entre autres ceux qui avaient été enlevés dans les bureaux de la Banque d'Algérie, un matériel de faux monnayeurs, etc.

Un facteur des postes mort sous la neige

Blanc, facteur des postes, attaché au bureau d'Abriès-en-Queyras, se rendant au Col-la-Croix, a été surpris par une avalanche et, malgré d'actives recherches faites par la population, le cadavre de cet infortuné n'a pu être retrouvé que quelques heures après.

Autre effet de neige

Tas de canailles ! M'acquitter par un temps de neige ! s'écriait, il y a deux mois, un vagabond nommé Doyen, en s'adressant aux juges de Laon qui venaient de le renvoyer « des fins de la poursuite ». Cette exclamation lui valut séance tenante deux ans de prison !

Doyen se fût contenté de cinq ou six mois, pour passer à l'abri les mauvais jours de l'hiver. Aussi fit-il appel.

Il expliquait avant-hier timidement, devant la Cour, qu'il n'avait eu en aucune façon l'intention d'offenser les magistrats. Mais il n'a pas obtenu la réduction de peine désirée. La condamnation primitive a été impitoyablement maintenue.

Dans une cave de Berlin. — Ouvriers ou anarchistes ?

Berlin, 5 février. — Sur une dénonciation anonyme, la police de Berlin a découvert, dans la cave d'une maison d'un des quartiers excentriques de la ville, une fabrique de cartouches en pleine activité.

Huit ouvriers étaient occupés à leur travail quand la police a fait irruption. Ils ont déclaré qu'ils étaient au service d'un entrepreneur chargé de faire des livraisons de munitions au gouvernement chinois.

BULLETIN FINANCIER

6 février 1895.

Le marché est quelquefois trompeur. On aurait pu croire que la nomination de la commission d'enquête relative aux conventions pourrait jeter quelque trouble sur le marché de nos grands chemins, bien qu'à notre avis, cette commission n'aura pour résultat que l'abandon définitif de la question des conventions.

Toujours est-il qu'on a débuté ferme et que pendant toute la séance c'est précisément le compartiment de nos chemins de fer qui a constamment présenté la meilleure tenue.

Le 3 0/0 reste à 103.15.

L'Italien est plus faible. L'Extérieure gagne encore quelques centimes à 75 15/32.

Un peu de réaction a ramené le Suez à 3,155 malgré une excellente recette qui porte la plus-value actuelle à 340,000 fr. Au surplus rien ne serait plus favorable qu'un peu de réaction.

Les sociétés de crédit ont été tant soit peu délaissées.

De Lavigerie,
22, place Vendôme, Paris

Bulletin Météorologique du 7 Février

Observations de M. DAVY, *opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.*

	Baromètre.	Thermomètre
Hier soir, à 5 h.		au-dessous 7°
Ce matin, à 8 h.		au-dessous 10°
Midi,	751 m/m	au-dessous 7°
Hausse,	1 m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessous 12°

14 **Feuilleton de « l'Echo Saumurois »**

AU MOULIN

Ah oui ! on s'amusait fièrement ; et je n'ai pas fini de vous raconter mes joies. J'y reviendrai. Pour le moment, je tiens — et je ne le lâche pas — un épisode qui faillit me clore le seuil de mon éden.

Nous pêchions aux écrevisses — inutile de m'étendre sur cette pêche trop connue ; — les trois associés ordinaires escortés de Millot dit *Bouffi*, un petit voisin que Baptiste emmena par hasard. Millot méritait son surnom : une citrouille de viande, ce garçon, plus large que haut. Mlle O'Connor et moi nous ôtons nos chaussures, disposons nos jupes et scrutons consciencieusement racines et cailloux. Baptiste veillait de la rive, nous défendant de quitter les bords et de nous aventurer. Pieds nus, son pantalon relevé au-dessus du genou, Millot pataugeait à côté de moi. L'infortuné se baisse et décèle, sous une enveloppe trop collante, une surface ou plutôt une post-face tellement rebondie que l'irrésistible envie m'agrippa de cogner cette grosse caisse drapée et que, vibrée de toutes mes forces, ma main s'aplatit inconsciemment sur les rotondités exubérantes de *Bouffi*.

L'attentat consommé, un tremblement me secoue de tant d'audace. La rivière tourne sous mes yeux ; je m'accroche à la robe de l'Irlandaise. Millot se redresse et hurle ces vocables désolés :

— *M'sieu Bâtiss! Andrée, a nous bâ!* (Andrée me bat).

Horrifiée, passant du rouge au bleu, du bleu au vert, mon institutrice éruptionne comme un volcan, m'emporte à terre sous son bras ainsi qu'une poupée, la colère décoplant ses forces, me rechausse et prend, train express, le chemin du moulin, évacuant des paroles incohérentes : « Elle est déshonorée par la conduite » de son élève ! Elle ne se relèvera jamais de » cette infraction aux bienséances et renonce à » guider dans la bonne voie une jeune per» sonne assez... imprudente, assez... immo» deste pour..... Mme de Nesves sera informée » et décidera. »

Baptiste, témoin du crime, laissa s'user la première averse. Ensuite, il représenta très posément à miss Clair qu'elle exagérait les conséquences et les proportions du fait ; qu'un pur enfantillage ne motivait pas ces explosions d'indignation qui, aux yeux des gens de sang-froid, de Bourguignons surtout, ridiculiseraient leur auteur ; que la pruderie excluait la vraie pudeur ; que cette croisade d'intolérance produirait un résultat diamétralement opposé à celui qu'attendait Mlle O'Connor. Elle se compromettrait gravement auprès de Mme de Nesves, en compromettant Mme Boyer et lui-même. De ces cancans sortirait fatalement une brouille entre la mère d'Andrée et la Nourrice, pour défaut de vigilance. Impliquée dans la même accusation, miss se verrait contrainte de résigner ses fonctions. En pareil cas, le silence était la plus judicieuse solution.

Cette douche de logique froide savamment versée éteignit les ardeurs ultra vertueuses et militantes de Mlle O'Connor. Elle se rendit peu à peu aux arguments de Baptiste et nous signâmes l'armistice. Tranquille se contenta de me dire sérieusement :

— J'espère, ma chère petite, que, à l'avenir, vous réfléchirez avant de tambouriner sur le.... dos des messieurs.

Je venais de l'échapper belle. Aussi me jurai-je de refouler dorénavant mes velléités musicales à l'endroit de la cymbale humaine ; et, pour éloigner les tentations, je priai le farinier de supprimer complètement l'ami *Bouffi*.

***

Et les assemblées !

Nous les fréquentions assidument à la ronde, fussent-elles éloignées de quatre et cinq lieues. Quand nous arrivions, c'était lugubre. Autour des pains d'épice et des sucreries rôdaillaient cinq pelés et dix tondus. Les violons éternuaient des psaumes d'enterrement ; les marchands balançaient leurs têtes fatiguées. A notre aspect, un cri de résurrection s'élevait : « Voici madame Boyer, monsieur Baptiste et leur compagnie ! » Les figures s'éclairaient, les débitants secouaient leur torpeur, s'agitaient comme piqués d'une tarentule et bouleversaient leurs étalages. Les lampions et les chandelles s'avivaient ; la musique tintamarrait. On eût dit que le farinier et sa patronne transféraient avec eux un soleil d'allégresse et de vie. La nouvelle de leur présence courait incontinent le village et les habitants affluaient en un clin d'œil. Vêtu d'habits de drap amples et cossns, Baptiste donnait le bras à miss Clair attifée de mousselines ossianiques ; et moi, je

Reproduction interdite.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Le froid

La nuit dernière a été la plus froide de l'hiver. A Saumur, le thermomètre est descendu à 12 degrés. A midi, malgré un beau soleil, il était encore à 7 degrés.

Aux Tuffeaux, les glaçons sont, dit-on, arrêtés en Loire.

A Nantes, les glaces sont prises dans le fleuve en amont et en aval. A Basse-Indre, la banquise s'est formée et la navigation devient impossible.

Les glaçons ont maintenant une épaisseur de 15 à 20 centimètres. Un grand nombre de personnes ont déjà traversé la Loire sur la glace, en face du Bureau du Port.

***

Les phénomènes qui ont signalé l'hiver de 1894-1895 feront que cette saison marquera dans les annales de la météorologie.

Nous avons eu des orages au mois de décembre. Or, de mémoire d'homme, on n'avait pas constaté pareille anomalie. Le temps s'est ensuite mis au froid; quelques jours ont suivi avec giboulées, grêlières, par une température au-dessous de la normale; on se serait cru au mois d'avril ou mars. Dans plusieurs départements du Centre, des orages très violents ont éclaté.

Depuis lors, et c'est vraisemblablement ces convulsions de la nature qui en ont été la cause déterminante, un froid excessivement vif n'a cessé de sévir.

Assises de Maine-et-Loire

PRÉSIDENCE DE M. CABANON

Rôle des affaires qui doivent être jugées

Lundi 11 février

Affaire Leroux: attentat à la pudeur. Ministère public, M. Vallet. Défenseur, Me de Villiers. — Affaire Junger: tentative d'assassinat, contumace. — Affaire Fraisse: faux et détournements, contumace.

Mardi 12

Affaire fille Courtignier. Ministère public, M. Vallet. Défenseur, Me Affichard. — Affaire Segretain, femme Benais: infanticide. Défenseur, Me Morry.

Mercredi 13

Affaire Fauvel: tentative de meurtre et de vol. Mimistère public, M. Cournot. Défenseur, Me Lemonnier.

Jeudi 14

Affaire Lendemain: vol qualifié. Ministère public, M. Cournot. Défenseur, Me Réveillard. — Affaire fille Herbette, fille Cesbron, fille Moreau, Bricard père, femme Bricard, fille Bricard, Tison, fille Terrien, femme Boisseau, femme Pellerin, Sebileau: avortement, tentative et complicité. Ministère public, M. Cournot.

ANGERS

Nous apprenons la mort de M. le docteur Farge, membre du conseil d'administration du *Journal de Maine-et-Loire*, décédé, avant-hier soir, vers 9 heures.

Cette mort va causer à tous ceux qui ont connu M. le docteur Farge une profonde douleur.

***

Un mari qui veut tuer sa femme

Lundi, dans l'après-midi, un nommé Marchais Pierre, jardinier, a menacé sa femme d'un fusil. A la suite d'une scène de brutalité, la malheureuse avait quitté momentanément le domicile conjugal et s'était réfugiée chez ses parents, quai Ligny.

Quand elle se représenta à la maison, son mari, qui était ivre, saisit son fusil et la mit en joue, en disant: « C'est aujourd'hui que je vais te faire ton affaire! » Il allait presser la détente, quand une voisine se précipita au devant de lui et lui fit relever son arme. La femme Marchais s'était évanouie de frayeur. On s'empressa de lui prodiguer tous les soins nécessaires, et pendant ce temps-là, deux agents de police, qu'on avait prévenus à la hâte, arrêtaient l'ivrogne.

La santé du général d'Andigné

Nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, que des nouvelles reçues, hier matin, du château de Monet, signalent une très sensible amélioration dans l'état du général marquis d'Andigné.

Dîner du Vin d'Anjou

La première réunion du Dîner du « Vin d'Anjou » à Paris, pour l'année 1895, aura lieu le lundi 11 février, à sept heures du soir, restaurant Excoffier (Dîner Français), boulevard des Italiens, 27.

(Prix du Dîner: 6 fr. 50.)

Tous les Angevins de passage à Paris pourront y prendre part en se présentant le soir même au Président du Comité, M. Jousselin.

Achat de chevaux, en 1895, pour le service de la Remonte

Dans le courant de cette année, le service de la remonte achètera, en France et en Algérie, 712 chevaux d'officiers de cavalerie, 6,636 chevaux de troupe de cavalerie, 304 chevaux de carrière, de manège ou d'armes pour le personnel des Ecoles: 484 chevaux d'officiers et 3,655 chevaux de troupe d'artillerie; 67 chevaux de tête et 24 chevaux de troupe pour le train et le génie.

Sans compter la gendarmerie qui remplace ses vides par des achats directs, la remonte générale de l'armée réclame l'acquisition de 11,882 chevaux. La cavalerie d'Afrique en prendra 605 en Algérie ou en Tunisie.

POITIERS

Obsèques des vieillards asphyxiés

Les obsèques des cinq malheureux vieillards de l'asile des Petites-Sœurs-des-Pauvres ont été célébrées avant-hier, à 2 heures et demie, dans la chapelle de l'asile, au milieu d'une foule nombreuse et recueillie.

Les cinq cercueils avaient été placés les uns derrière les autres dans la chapelle, trop petite pour contenir tout le monde.

La levée des corps a été faite par M. Bertin, aumônier de la communauté, assisté de M. le curé Berloquin et de tout le clergé de l'église de Saint-Hilaire. Tout le personnel de l'établissement assistait à la funèbre cérémonie ainsi que M. le Préfet de la Vienne, M. le Procureur de la République; MM. Servant et Gaudeau, adjoints au maire de Poitiers; M. Boivin, chef du cabinet de M. le Préfet; M. Mouret, juge suppléant au tribunal civil; M. Guibaud, commissaire central; M. Poulvelarie, inspecteur de police; M. Bardeau, inspecteur de la sûreté; M. le comte Lecointre, ancien député; M. le marquis et M. le comte de la Sayette et plusieurs autres personnes notables de la ville.

Après l'office des morts, les cinq cercueils, placés sur trois corbillards, ont été conduits au cimetière de Chilvert.

Etat Civil de Saumur

DÉCÈS

Le 5 février. — François Billy, cultivateur, veuf de Madeleine Beaumoiseau, 72 ans, hameau du Clos-Bonnet.

Le 6. — Henri Biot, cordier, veuf de Renée Marchand, 69 ans, à l'Hôpital.

Tête parfumée

Les huiles du Congo, préparées par Victor Vaissier, sont aussi parfumées que les meilleurs extraits pour le mouchoir.

Frictionnez vos cheveux avec quelques gouttes de ce baume végétal, et vous serez dans un nuage de parfum exquis.

Le meilleur tapioca est le **Tapioca Rils.**

Væ Victis!

Extrait de la *Revue Angevine*.

Il y a quelques semaines, le *Temps* publiait un article sur le petit roi Ham-Nghi, interné près d'Alger. Je me suis souvenu qu'il y a quelques années j'avais écrit au sujet de cet exilé une longue lettre à un de mes amis. Je me permets aujourd'hui de l'offrir aux lecteurs de la *Revue Angevine*.

« Alger, ce 30 janvier 1891.

» Mon cher ami,

» Vous me demandez de mes nouvelles, et vous faites bien, car circulant beaucoup sous ce beau soleil d'Afrique, je me sens renaître à l'influence régénératrice de ses rayons bienfaisants. Le Ptha d'Alger ne doit être qu'un cousin éloigné du Ptha de la Lorraine. Il a conservé une chaleur vivifiante qui ne ressemble que de loin à cette vilaine chaleur dont nous avons souffert ensemble et qui arrive comme une douche qui assomme le tempérament et détruit la santé. Oui, je circule et je vois bien des choses. Vous comprenez sans peine que je ne vais pas vous entretenir de mille balivernes ressassées par tous ceux qui sont venus ici. Je ne vous dirai rien du spectacle grandiose de l'arrivée dans la rade d'Alger, je ne vous parlerai ni des curiosités piquantes de certaines parties de cette ville, ni des admirables promenades que j'ai pu faire dans les environs, grâce à l'obligeance inépuisable de nos confrères, les officiers du 30e chasseurs d'Afrique, qui ont bien voulu mettre des chevaux à ma disposition. Je veux vous narrer seulement une histoire, très intéressante et très vraie, surtout très féconde en enseignements et très dix-neuvième siècle, malgré ses apparences un peu barbares, et peut-être même à cause de cela. N'a-t-on pas dit que trop de civilisation ramenait à la barbarie?

» Un officier d'infanterie, charmant garçon que j'ai connu ici, m'a demandé il y a quelques jours: « Connaissez-vous Ham-Nghi? — Ham-Nghi? qu'est-ce que c'est que ça? — C'est le petit roi d'Annam qui est interné dans les environs; il est très gentil, venez le voir, je le connais et il nous recevra très bien. — Accepté », répondis-je, et le lendemain matin nous voilà partis en expédition royale. Chemin faisant, mon ami me donna quelques explications sur la situation de ce souverain asiatique exilé ici sous la surveillance du gouverneur de l'Algérie. Quand le général de Courcy vint prendre le commandement en chef du corps expéditionnaire du Tonkin, Ham-Nghi régnait à Hué. Il avait alors une quinzaine d'années et le gouvernement effectif était entre les mains des grands mandarins. Ceux-ci n'avaient pu prendre leur parti de l'occupation française et ils résolurent de profiter de la présence du général en chef et d'une grande partie des troupes dans la citadelle de Hué pour ordonner un massacre général. Ce plan faillit être exécuté. On a prétendu qu'un sous-officier qui se méfiait de quelque chose avait donné l'éveil. Pour mon compte, je connais trois personnages qui s'attribuent la paternité de cet acte de vigilance. Les représailles furent terribles. Il y eut de nombreuses exécutions. Le roi fut déposé et remplacé par le prince Chang-Mong, un enfant aussi, et le tong-doc de Hanoï fut placé auprès de lui comme régent. Les mandarins qui avaient organisé ce qu'on a appelé le guet-apens de Hué n'avaient pas attendu les représailles des Français pour s'enfuir avec Ham-Nghi. On lança des troupes à leur poursuite, elles ne purent les rejoindre. Les mandarins et le jeune roi se faisaient reconnaître des populations par les insignes de la souveraineté qu'ils avaient emportés. Leur troupe grossissait chaque jour. Il ne fallu pas moins de deux ans pour s'emparer de Ham-Nghi. Chassée, pourchassée, traquée, la petite troupe réussissait toujours à s'échapper, aidée en cela par la complicité des habitants du pays. Coûte que coûte, il fallait s'emparer du roi détrôné, car sa présence dans ces provinces était une menace perpétuelle pour nous. De plus, il avait avec lui des documents qui indiquaient d'une façon certaine où se trouvait le trésor impérial annamite qui ne renfermait pas moins de 10 millions en lingots. On savait qu'il était dans la citadelle de Hué, mais les citadelles en Extrême-Orient ont les proportions de véritables villes et malgré les plus actives recherches on n'avait rien trouvé.

» Au bout de deux ans, Ham-Nghi n'avait plus avec lui que quelques parents et serviteurs fidèles, décidés à se défendre jusqu'à la mort. Acculé dans les montagnes, il trouvait moyen d'échapper quand même aux reconnaissances que les troupes françaises lançaient de tous côtés. Il fallut qu'un traître le vendît. Un ignoble individu, qui faisait de l'espionnage pour les Annamites et pour les Français, alla trouver le commandant d'un poste situé à peu de distance du lieu où le prince s'était arrêté et dénonça sa présence. Moyennant 20 piastres, il se chargea d'amener la troupe française jusque-là. On attendit la tombée de la nuit. Alors la misérable caï-nha (baraque faite de branches et de roseaux) fut entourée. L'officier s'approcha et vit quelques individus qui dormaient le sabre à la main. L'un d'eux portait une robe dont les revers étaient jaunes. C'était le prince. Ordre fut donné de l'épargner, mais d'égorger tous les autres. Ce qui fut fait. Parmi les tués, il y avait un fils du fameux Tuyet.

» Interrogé, Ham-Nghi nia qu'il était l'ancien roi. Il n'était, disait-il, qu'un prince de la famille royale. Mais il fut confronté avec des notables et des mandarins annamites qui le reconnurent. De plus les sceaux royaux, les objets propres aux souverains, le respect dont on sut que ses anciens compagnons l'entouraient, sa physionomie, ses mains, ses pieds (1) ne laissèrent aucun doute sur son identité. Les fameux documents furent aussi trouvés et c'est ainsi qu'on put mettre la main sur le trésor qui fut expédié en France. Le prince, amené d'abord à Hué, puis à Saïgon, fut embarqué ensuite sur le *Bien-Hoa* qui le déposa à Alger où il fût interné.

(*A suivre.*)

(1) Les membres de la famille royale laissent croître leurs ongles et leur donnent une forme particulière.

Bibliographie

La grande édition nationale de LA FRANCE ILLUSTRÉE, par *Malte-Brun*, est une œuvre hors ligne, que son exceptionnelle valeur recommande à tous, comme le plus magistral monument patriotique. — Il n'est aucun tableau de notre pays, de nos possessions extérieures qui soit aussi complet, aussi saisissant, aussi vivant, où s'harmonisent avec autant de charme le coloris et l'attrait des descriptions pittoresques, le puissant intérêt des anecdotes, des épisodes et des récits historiques, l'infinie variété des détails sur les branches innombrables de l'activité humaine. LA FRANCE ILLUSTRÉE s'appuie sur des données statistiques d'une rigoureuse exactitude, d'une instuctive actualité, les seules qu'il soit facile de lire et de consulter, tant la disposition en est ingénieuse. Tirée avec le plus grand soin par l'imprimerie *Quantin*, elle est accompagnée de superbes et nombreuses illustrations de *Clerget*, de cartes et de plans en couleurs, d'une admirable clarté, dressés et gravés spécialement par *Erhard*. Malgré toutes ces richesses, qui font de LA FRANCE ILLUSTRÉE un ouvrage luxueux, les éditeurs *Jules Rouff et Cie* la mettent à la portée de tous par son prix et par son mode de publication; ils en font paraître chaque semaine un fascicule qui ne coûte que 90 centimes, et qui contient 48 pages de texte et de gravures, grand format in-octavo, avec cartes et plans en couleurs.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste,

N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1er au 15 de chaque mois.

Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix: 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux « *obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux* ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PENRIN. — Paris, rue du Pas-de-la-Mule, 2, et correspondance.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

---

me pendais au coude de Nourrice parée de ses plus riches ajustements, avenante à tous, prodiguant les bonjours et les affabilités. Nous flânions devant les boutiques avec une queue de courtisans sur nos talons. Une tournée aux macarons, une au jeu des anneaux, une à la loterie des porcelaines, et nous entrions au bal. Filles, garçons, pères, mères, se foulaient pour nous saluer. Les « richards », les « gros bonnets » sollicitaient une danse de Périne qui se jetait à corps perdu dans le branle, de miss Clair qui, après quelques façons gazouillées, imitait l'exemple de la meunière. Baptiste, insoucieux des sauteries, me promenait, me bourrait de gâteaux, m'inondait de sirops, usait pour moi les selles des chevaux de bois et les coussins des gondoles, me forçait à figurer deux quadrilles, l'un en face de la patronne, l'autre en face de Mlle O'Connor et à piétiner de pair avec les jeunes gens par lui triés, quelques aristocratiques polkas.

Notre retraite s'opérant à minuit précis, l'assistance entière nous reconduisait, nous saturait de compliments et on ne permettait au cheval de démarrer qu'après formel engagement d'une visite à la prochaine « vote ».

(*A suivre.*) A. M.

Etude de Me MARCOMBRE, huissier à Saumur.

Vente Mobilière

Aux enchères publiques

Par suite de saisie-exécution

Le *Dimanche 10 Février 1895*, à une heure du soir, à la Rompure, commune de Saint-Lambert-des-Levées, dans une maison occupée par le sieur Buard, charron-forgeron, il sera procédé, par le ministère de Me MARCOMBRE, huissier à Saumur, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers saisis sur ledit sieur Buard.

ON VENDRA NOTAMMENT :

Nombreux outils de charronnage et de forge, une meule et sa monture, une machine à percer, une fonleuse, une enclume, étaux, établis, soufflet de forge, charrette à bras.

Bois de travail : Ormeau, acacia, hêtre, cerisier et bois blanc.

Armoires, tables, chaises, poêle, cuisinière, linge, draps, batterie de cuisine et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Située au Pont-Fouchard, sur l'ancienne route de Doué.

Habitation et servitudes, avec bon jardin contenant environ 18 ares, serre, puits. Le tout aménagé pour le jardinage.

Bien achalandé. — Suite d'affaires après décès.

S'adresser à Mme veuve ALBERT, y demeurant.

Pêche de l'Etang de Marson

La pêche de l'Etang de Marson aura lieu du 18 au 24 février. La vente du poisson se fera le dimanche 24 février et jours suivants, au château de Marson.

S'adresser à M. ARNOU, pêcheur, qui se trouvera sur les lieux.

C. GOUZÉ

18, rue Saint-Nicolas, Saumur.

DIRECTION DE TRAVAUX. — Construction de plans. Etablissement et vérification de métrés. Expertises.

CHANGEMENT DE DOMICILE

A partir du 1er mars prochain, la CHAPELLERIE CHARDON, actuellement rue de la Comédie, 29, sera transférée 2, *rue Saint-Jean*, en face la librairie Javaud.

Etude de Me G. MÉMIN, commissaire-priseur à Saumur.

La Vente des objets de piété de la Maison COCHET, annoncée à la Salle des Ventes pour les *Jeudi 7 et Vendredi 8 février* est remise à une date qui sera indiquée ultérieurement.

UN HOMME âgé de 35 ans demande un emploi, garçon de magasin ou autres.

S'adresser au bureau du journal.

IMPORTATION DIRECTE
DE PRODUITS D'ESPAGNE

J. VICENS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 1, et rue de la Tonnelle

PRIMEURS, Fruits secs, Oranges et Citrons

Vins d'Espagne pure nature

VINS FRANÇAIS, EAU-DE-VIE, RHUMS, COGNACS ET LIQUEURS

Entrepôt des Ardoisières de la Commission D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.

R. BASTARD-BREHIN

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

BOIS DU NORD ET DU PAYS

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à **SAUMUR**

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Dîners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson

Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Conserves Supérieures

Petits pois, la boîte.	0 85	— 1/2 boîte.	0 50
Petits pois Amieux.	1 »	— —	0 60
Haricots verts	0 85	—	» »
Haricots verts Amieux	1 »	—	0 60

Asperges, Pois, Haricots verts et Flageolets très fins et extra fins.

Dépôts des Maisons Amieux frères, de Nantes, et Rodel frères, de Bordeaux.

NOTA. - Toutes nos conserves sont garanties, les boîtes manquées sont échangées

Par sortie de 5 kil. net, remise des droits d'octroi.

Sardines à l'huile, Pêche Française, deux boîtes pour 0,75

Gros Artichauts, 0 fr. 40 pièce

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, SAUMUR

MAISON P. ANDRIEUX

PRODUITS ALIMENTAIRES FELIX POTIN

Malgré la hausse persistante sur les Vins, mes achats antérieurs me permettent encore de vendre un très bon **Vin rouge** des coteaux de Saumur.

Vin rouge 35 c. le litre. — blanc 45 c. — } 26 litres pour 25. Livraison à domicile par 6 litres.

Je défie toute concurrence pour la qualité de mes Vins.

P. ANDRIEUX.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, Rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Pâtés de foies gras Deschandeliers, depuis . . . . . **1 fr. 65**

Choucroute de Strasbourg, Poitrine fumée, Saucissons d'Arles, de Lyon, Saucisses de Strasbourg, Jambon d'Yorck, etc.

Camembert, Roquefort, Livarot, Brie, Port-Salut, Gruyère, Emmenthal, Fromages Gervais tous les vendredis.

BEURRES :

Laiterie de St-Clément, tous les 2 jours ; d'Ysigny, 2 fois par semaine.

ARTICHAUTS NOUVEAUX

VIN ROUGE du pays, 0 fr. 35 le litre.

— (Année 1893), bon cru *0 fr. 40* —

— *BLANC du pays, 0 fr. 45* —

Saumur, Imprimerie Paul Godet.

CHEMINS DE FER

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	S. dir soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. matin	Omn. soir
								a	
Paris			7 55	8 35	12 50	9 45	7 55		11 25
Chartres		6 »	9 34	10 18	2 48	11 24	9 41		1 33
Courtalain (départ)	3 05	7 44	10 48	11 48	4 21	12 32	10 54		2 57
Château-du-Loir	7 40	10 12	12 22	2 »	6 37	1 58	12 32		4 53
Château-la-Vallière	8 34	10 48	12 45	2 37	7 10	»	»		5 26
Noyant-Méon	9 21	11 20	1 05	3 10	7 40	»	»		5 56
Linières-Bouton	»	11 29	» »	3 19	7 49	»	»		6 06
Vernantes	9 55	11 41	» »	3 32	8 »	»	»		6 16
Blou	10 12	11 52	» »	3 43	8 10	»	»		6 26
Vivy	10 27	12 »	1 30	3 51	8 17	»	»		6 33
SAUMUR(Orl)arr.	10 46	12 13	1 40	4 04	8 29	3 05	1 49		6 44
(départ)		12 18	1 47	4 18	8 34	3 10	1 55		6 54
Nantilly (arrivée)	Mixte	12 26	»	4 26	8 41	»	»		7 01
SAUMUR(Etat)ar.	matin	12 37	»	4 39	8 52	»	»		7 12
(départ)	8 31	12 20	»	4 15	8 32	»	»	6 05	6 50
Nantilly (départ)	8 38	12 27	»	4 27	8 43	»	»	6 14	7 3
Chacé-Varrains	8 47	12 33	»	4 33	8 49	»	»	6 20	7 9
Brézé-Saint-Cyr	9 »	12 42	»	4 40	8 56	»	»	6 27	7 16
Montreuil (départ)	9 41	1 28	2 18	5 3	9 18	»	2 20	6 40	7 40
Thouars	10 19	2 02	2 49	5 52	10 14	3 58	2 50	»	8 25
Niort			4 39	8 52	12 25	5 42	4 44	»	11 41
Saintes			6 42	12 04		7 19	6 45	»	2 23
Bordeaux			10 25	4 22		9 49			4 56
	matin	soir	soir	matin	matin	matin	matin	matin	soir

a. Ce train n'a lieu que le lundi.

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. soir.	Expr. soir	Semi dir'sr	Expr. soir	Expr. soir	Mixte soir
								a	
Bordeaux			5 40		7 05			3 35	
Saintes			9 2		9 47			7 15	
Niort		5 15	10 42		11 25	2 36		9 6	
Thouars	6 15	8 35	12 38	1 35	1 05	5 7	10 12	11 26	8 32
Montreuil (départ)	7 01	9 40	1 1	2 23	»	5 46	10 35	11 53	9 13
Brézé-Saint-Cyr	7 17	9 59	»	2 37	»	6 1	»	»	9 28
Chacé-Varrains	7 24	10 11	»	2 44	»	6 9	»	»	9 36
Nantilly (arrivée)	7 29	10 16	»	2 49	»	6 14	»	»	9 41
SAUMUR(Etat)ar.	7 40	10 23	»	3 01	»	6 26	»	»	9 53
(départ)	7 20	10 50	»	2 40	»	6 5	»	»	soir
Nantilly (départ)	7 30	11 »	»	2 50	»	6 16	»	»	
SAUMUR(Orl.)ar.	7 38	11 08	1 23	2 58	1 47	6 24	10 57	12 17	
(départ)	7 44	11 20	1 33	3 05	1 51	6 29	11 7	12 29	
Vivy	7 56	11 33	»	3 18	»	6 43	»	»	
Blou	8 4	11 41	»	3 26	»	6 52	»	»	
Vernantes	8 15	11 52	»	3 40	»	7 6	»	»	
Linières-Bouton	8 26	12 03	»	3 51	»	7 20	»	»	
Noyant-Méon	8 37	12 15	2 09	4 05	»	7 34	11 44	»	
Château-la-Vallière	9 7	12 45	2 28	4 37	»	8 7	12 4	»	
Château-du-Loir	9 43	1 32	2 55	5 18	3 06	8 46	12 33	1 54	
Courtalain (départ)	12 1	3 48	4 35	7 58	4 20	11 6	2 17	3 32	
Chartres	1 35	5 18	5 44	9 46	5 34	12 53	3 33	4 44	
Paris	3 25		7 30	11 20	7 05	3 5	5 10	6 15	
	soir.	soir.	soir	soir	matin	matin	matin	matin	

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn. 1 2 3 matin	Expr. 1 2 3 matin	Omn. 1 2 3 matin	Omn. 1 2 3 soir	Expr. 1 2 3 soir	Omn. 1 2 3 soir	Expr. 1 soir	Expr 1 2 3 soir
Nantes (départ)		8 25	8 40	12 7	3 5		8 50	11 40
	matin	matin	matin	soir	soir		soir	matin
Angers (départ)	6 23	10 27	11 55	2 48	4 55	5 10	10 32	1 35
La Ménitré	7 03	10 49	12 27	3 31	5 20	6	10 58	2 1
Les Rosiers	7 12	10 56	12 34	3 41	»	6 13	»	»
St-Clément	7 19	»	12 40	3 48	»	6 22	»	»
St-Martin	7 26	»	12 45	3 56	»	6 31	»	»
Saumur (arrivée)	7 38	11 10	12 54	4 08	5 40	6 47	11 20	2 23
— (départ)	7 45	11 16	1 »	4 25	5 44	6 57	11 27	2 28
Varennes	7 59	11 26	1 10	4 41	»	7 15	»	»
Port-Boulet	8 15	11 35	1 20	5 1	6 1	7 33	11 48	2 47
Langeais	8 56	11 56	1 49	5 46	6 23	8 29	12 14	3 13
Tours (arrivée)	9 41	12 34	2 25	6 35	7 10	9 43	1 01	4 06
Paris (arrivée)	4 28	4 48	9 30	11 59	11 59		5 8	10 39
	soir	soir	soir	soir	soir	soir	matin	matin

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn. 1 2 3 matin	Direct 1 2 3 matin	Expr. 1 soir	Omn. 1 2 3 soir	Omn. 1 2 3 soir	Expr. 1 2 3 matin	Mixte 1 2 3 matin	Expr. 1 2 matin
Paris (départ)	11 18	12 17	9 25	11 45	11 15	8 26	12 45	11 18
	soir	soir	matin	matin	matin	matin	matin	soir
Tours (départ)	5 48	8 47	1 20	4 51	6 50	11 57	10 40	2 53
Langeais	6 27	9 30	2 10	5 46	7 29	12 40	11 35	3 31
Port-Boulet	6 54	10 7	2 36	6 18	8 5	»	12 22	3 51
Varennes	7 5	10 19	»	6 29	8 16	»	12 39	»
Saumur (arrivée)	7 16	10 32	2 55	6 40	8 27	1 12	12 57	4 6
— (départ)	7 23	10 42	3 01	6 50	8 32	1 16	1 32	4 10
Saint-Martin	7 34	»	»	7 1	8 43	»	1 48	»
Saint-Clément	7 40	»	»	7 7	8 49	»	1 57	»
Les Rosiers	7 48	»	»	7 14	8 56	»	2 6	4 25
La Ménitré	7 59	11 12	3 26	7 24	9 4	1 35	2 21	4 32
Angers (arrivée)	8 41	11 52	3 44	8 6	9 45	1 57	3 22	4 57
Nantes (arrivée)	11 14		5 52		12 14	3 50	6 15	6 46
	soir	soir	matin	matin	soir	soir	soir	soir

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 45	11 16	5 44	Chinon	7 36	4 35	9 15
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	Port-Boulet	8 5	4 58	9 57
Chinon (arr)	9 4	1 5	7 29	Saumur(arr)	8 27	7 16	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 45	1 1	4 25	Bourgueil	7 55	12 »	6 30
Port-Boulet	8 44	1 30	5 6	Port-Boulet	8 5	12 20	6 40
Bourgueil	8 54	1 40	5 16	Saumur	8 27	12 57	7 16

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers		6 5	6 45	12 53	7 25
Moncontour		7 41	10 47	2 34	8 52
Loudun		8 42	1 39	3 56	9 36
Montreuil (ar.)		9 19	3 14	4 35	10 15
— (dép.)	6 50	9 27	4 5	5 8	10 39
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1
Doué	7 21	9 58	5 45	5 38	11 8
Martigné	7 41	10 20	6 38	5 58	11 28
Angers	9 12	11 45	9 27	7 20	12 29
		matin	soir	soir	matin

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40	6 50	7 20	12	6 15
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 31
le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54
— (dép.)	7 35		1 31	2 21	9 22
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 13
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 44
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8
	matin		soir	soir	matin

LA FLÈCHE A SAUMUR

	matin	matin	soir
La Flèche	7 05	10 35	4 4
Clefs	7 19	10 56	4 19
Baugé	7 35	11 23	4 36
Chartrené	7 42	»	4 43
Jumelles	7 49	11 42	4 50
Les Hayes	7 53	»	4 54
Longué	8 1	12 1	5 4
Vivy	8 12	12 24	5 17
Saumur	8 23	12 39	5 29

	matin	soir	soir
Saumur	5 30	1 43	7 30
Vivy	5 42	1 58	7 42
Longué	5 53	2 20	7 54
Les Hayes	6 »	»	8 1
Jumelles	6 5	2 41	8 6
Chartrené	6 11	»	8 12
Baugé	6 21	3 11	8 23
Clefs	6 37	3 41	8 39
La Flèche	6 50	3 35	8 51

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

Les jours de Foires de Baugé un train part de Saumur à 9 h. 10.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel de Ville de Saumur 1895

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,